

7 septembre, 2005 9:02
date time - heure

20907284

20907284
number - numéro book - livre page

ARRÊTÉ NO. 05-02

[Signature]
Deputy Registrar - Conservateur Adjoint

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE
ZONAGE DE STE-MARIE-ST-RAPHAËL**

En vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'urbanisme, le Conseil municipal de Ste-Marie-St-Raphaël, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. L'Arrêté no. 03-01 intitulé « Arrêté de zonage de Ste-Marie-St-Raphaël » est modifié

a) en créant une nouvelle zone AI-4 (aménagement intégré) à même la zone RA (résidentielle unifamiliale). La propriété touchée par la modification porte le numéro d'identification (NID) 20747101 et est située au 134, rue St-Raphaël. Le but de la modification est de permettre sur un terrain ayant déjà une habitation, un atelier de mécanique pour véhicules récréatifs (VTT, motoneige, motocyclette, etc) ainsi que la vente de véhicules récréatifs et de véhicules à moteur.

2. Ledit arrêté est en outre modifié par l'abrogation du paragraphe 4.1.1 dudit arrêté et son remplacement par ce qui suit :

« 4.1.1 Pour l'application du présent arrêté, la municipalité est divisée en zones indiquées sur le plan joint en annexe « A » intitulé « Carte du plan de zonage » modifiée de la façon indiquée sur l'annexe « A-1 » jointe aux présentes et en faisant partie.»

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : 29 Août 2005

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : 29 Août 2005

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : 6 Septembre 2005

TROISIÈME LECTURE (par son titre) et adoption: 6 Septembre 2005

Le maire

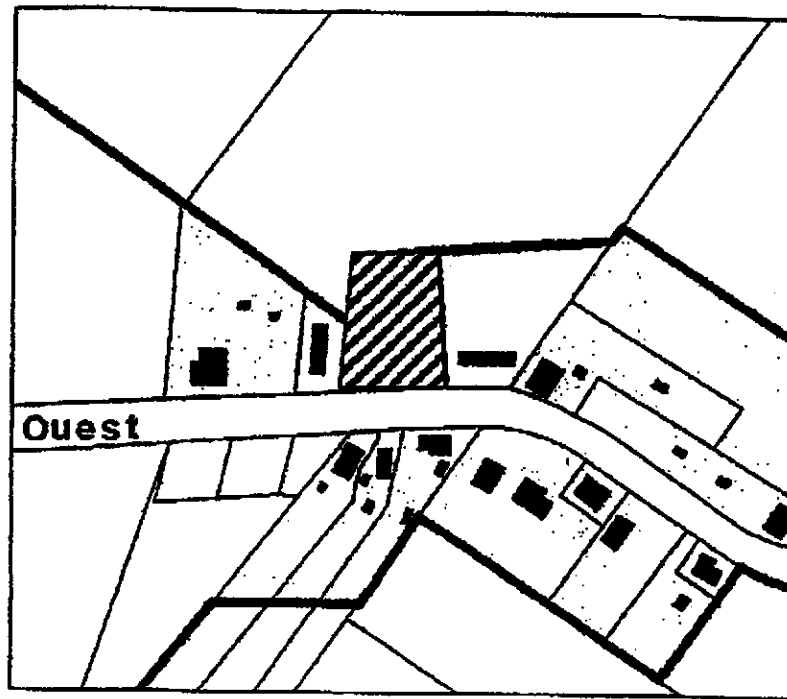
Le secrétaire municipal

[Signature]
[Signature]
Village de Ste-Marie-St-Raphaël

Arrêté no. 05-02

1/4

ANNEXE « A-1 »



<u>Utilisation du sol</u>	
Résidentielle unifamiliale	
Résidentielle bifamiliale	
Maison mobile	
Commerciale	
Industrielle	
Institutionnelle	
Chalet	
Parc	
<u>Type de sol</u>	
Carrière	
Tourbe	
Lac	
<u>Caractéristiques des secteurs côtiers</u>	
Dune de sable	
Marais du littoral	

<u>Zones</u>	
Résidentielles unifamiliales	RA
Résidentielles uni, bi et multifamiliales	RC
Mixtes	M
Industrielles Portuaires	II
Institutionnelles	INS
Chalet	CH
Naturelle	N
Tourbière	TB
Aménagement intégré	AI
Propriété sujette au rezonage	

Arrêté no. 05-02

Village de Ste-Marie-St-Raphaël